REGLEMENT A LA SUITE DU REPORT DE DATE

Préambule :

Le présent règlement est applicable à l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre de La Grammoirienne 2026 Toutes les épreuves sont interdites à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celles-ci, et aux animaux.

1 – Lieu, date et nature de la compétition :

La 35ème édition de « La Grammoirienne » aura lieu le samedi 19 septembre 2026.

Les épreuves se dérouleront uniquement sur le territoire de la commune du Plessis Grammoire.

Le départ du Mile, des 5 km et des 10 km auront lieu devant la Mairie, les arrivées étant jugées dans le Parc de la Mairie.

Le programme prévoit différents parcours et épreuves ouverts à tous, licenciés F.F.A. et non licenciés F.F.A., adaptés aux différentes catégories d'âge de la F.F.A. (saison 2026-27), et se décompose comme suit :

- 15 heures : animations enfants, sans chronométrage ni classement, sur les distances suivantes :
  - 15 h 00 : enfants nés en 2014 et 2015 : animation sur 1.500 mètres maximum
  - 15 h 20 : enfants nés en 2016 et 2017 : animation sur 1.000 mètres maximum
  - 15 h 40 : enfants nés en 2018, 2019 et 2020 : animation sur 500 mètres maximum
  - 16 h 00 : enfants nés en 2021 et 2022 : animation sur 300 mètres maximum
- 16 heures 30 : course « Le Mile du Mail » (1.609 mètres), ouverte à partir de la catégorie « U16 – Minimes » (14 ans et plus, nés en 2013 et avant)
- 17 heures : course sur route de 5 kilomètres, ouverte à partir de la catégorie « U16 – Minimes » (14 ans et plus, nés en 2013 et avant).
- 18 heures : course sur route de 10 kilomètres, ouverte à partir de la catégorie « U18 – Cadets » (16 ans et plus, nés en 2011 et avant)
- 19 heures 30 : courses à l'américaine

Les trois courses sur route (Mile, 5 kilomètres et 10 kilomètres) sont mesurées officiellement et ont obtenu pour 2026 un label Bronze délivré par la Fédération Française d'Athlétisme. Elles sont donc qualificatives pour les Championnats de France.

2 – Organisateur :

La manifestation est organisée par le club d'athlétisme L.P.G. Athlétisme dont le siège est situé Maison des Associations, 23 rue de la Mairie – 49124 Le Plessis-Grammoire (www.grammoirienne.fr – lpgathle@gmail.com).

3 – Conditions et participations

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a. **Catégorie d'âge :**

Parcours enfants : animations sans chronométrage ni classement pour les enfants âgés de 4 à 13 ans
Mile mesuré officiellement : à partir de la catégorie « U16 – Minimes » (14 ans et plus)
5 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie « U16 – Minimes » (14 ans et plus)
10 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie « U18 – Cadets » (16 ans et plus)
Courses à l'américaine : à partir de la catégories « U18 – Cadets » (16 ans et plus)

b. **Licence ou Pass Prévention Santé :**

La participation aux épreuves (Mile, 5 km, 10 km et courses à l'américaine) est soumise **pour les personnes majeures** à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué après le 1er janvier 2026.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à World Athletics, doivent également fournir une attestation de réalisation du Pass Prévention Santé.

Les documents requis devront être remis au moment de l'inscription et au plus tard lors du retrait du dossard.

Pour les personnes mineures, le questionnaire de santé mineur devra également être rempli à partir de la plateforme du P.P.S. Il devra être rempli par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale. A l'issue de la procédure gratuite pour les mineurs, un numéro valable uniquement pour un évènement sera généré par la plateforme. A défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être fourni.

c. Modalités d'inscription :

Les inscriptions au Mile, 5 kilomètres et au 10 kilomètres s'effectueront sur le site Espace Compétition (www.espace-competition.com) jusqu'au mercredi 16 septembre 2026 23 h 59.

Des inscriptions sur place pourront avoir lieu en fonction des dossards disponibles.

Les inscriptions aux animations enfants et aux courses à l'américaine seront uniquement prises sur place.

d. Droits d'inscription (hors frais de la plateforme d'inscription en ligne) :

- Animations enfants : aucun droit d'inscription
- Mile :
  - Licenciés F.F.A, : gratuit en ligne et 4 € sur place
  - Non licenciés F.F.A. : gratuit en ligne, 4 € sur place.
- 5 kilomètres :
  - Licenciés F.F.A. : 5 € en ligne, 10 € sur place
  - Non licenciés FFA : 7 € en ligne, 10 € sur place
  - Habitants du Plessis Grammoire : gratuit en ligne, 3 € sur place
- 10 kilomètres :
  - Licenciés F.F.A. : 7 € en ligne, 12 € sur place
  - Non licenciés FFA : 10 € en ligne, 12 € sur place
  - Habitants du Plessis Grammoire : gratuit en ligne, 3 € sur place
- Courses à l'américaine : aucun droit d'inscription

e. Clôture des inscriptions :

Le Mile est limité à 200 concurrents.

Les courses de 5 kilomètres et de 10 kilomètres sont limitées chacune à 500 concurrents.

Sous réserve du nombre de participants, les inscriptions sur ces deux épreuves seront possibles sur place le samedi 19 septembre 2026.

f. Athlètes handisports :

Les athlètes en fauteuil sont acceptés sauf les fauteuils de type « Handibike » qui sont considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque et des gants est obligatoire, et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Conformément à la réglementation, le départ des athlètes handisports sera donné 5 minutes avant le départ des aut19res concurrents de la course à laquelle ils participent.
La participation des joëlettes est autorisée uniquement sur le 5 kilomètres et sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité

à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la joëlette.

g. **Dossards :**

Conformément à la règlementation des épreuves à label, une priorité d'inscription est accordée aux athlètes licenciés auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Ainsi et sur chacune des épreuves bénéficiant d'un label, la moitié des dossards leur sera réservée.
Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité. Ils pourront être retirés dans le Parc de la Mairie, le samedi 19 septembre 2026 à partir de 13 heures et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.
L'athlète doit porter visiblement, maintenu par 4 épingles sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.
Un retrait des dossards pourra être organisé le vendredi 18 septembre2026 ; si tel était le cas, l'information en serait donnée via le site www.grammoirienne.fr et sur notre page Facebook.
Conformément à la règlementation running, les ceintures porte-dossard sont interdites sous peine de disqualification.

h. **Rétractation :**

Aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque motif que ce soit.

i. **Acceptation du présent règlement :**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et l'ensemble de la réglementation définie par la Fédération Française d'Athlétisme. Ce règlement arrêté à la date du 31 décembre 2025 peut être modifié par l'Organisateur. Dans ce cas, les changements seront annoncés sur le site de l'Organisation www.lagrammoirienne.fr. Tout concurrent déjà inscrit préalablement aux modifications pourra, s'il s'oppose aux modifications intervenues, demander à l'Organisation l'annulation et le remboursement de ses droits d'inscription.

4 – Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances :

a. **Responsabilité civile :**

La responsabilité de l'organisateur et des participants sera couverte par une police d'assurance en cours de souscription.

b. **Assurance dommages corporels :**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.

a. **Jury :**

Le jury est composé d'officiels de la F.F.A., sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels running. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

b. **Aide aux concurrents :**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

c. **Suiveurs :**
Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

d. **Bâtons :**
Le port des bâtons n'est pas autorisé

e. **Limites horaires :**
Le temps maximum alloué est de 45 minutes pour le 5 kilomètres et de 1 heure 25 pour le 10 kilomètres. Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

f. **Chronométrage :**
Pour les épreuves des 5 et 10 kilomètres, le chronométrage est assuré par la société Espace Compétition. Il se fera au moyen de puces transpondeurs intégrées au dossard.

g. **Contrôle anti-dopage**
Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur toutes les épreuves.

7 – Classements et récompenses :

a. **Classements :**
Un classement sera établi pour les épreuves du Mile, du 5 kilomètres et du 10 kilomètres.

b. **Récompenses :**
Les lots éventuels distribués sur les différentes épreuves seront précisés ultérieurement sur le site de l'Organisation (www.lagrammoirienne.fr).

c. **Primes :**
Des primes identiques pour les femmes et les hommes seront versées sur les courses de 5 kilomètres et 10 kilomètres (le détail en sera précisé sur notre site).

Des primes seront également versées sur la course à l'américaine mixte réservée aux licenciés F.F.A., et uniquement sur celle-ci.

Pas de prime sur le Mile

Prime au record de l'épreuve : 50 €

Record de l'épreuve 5 kilomètres féminin : 17'48'' (Catherine THOMAS-PESQUEUX)

Record de l'épreuve 5 kilomètres masculin : 15'15'' (Lucas VILLECHEVROLLE)

Record de l'épreuve 10 kilomètres féminin : 36'34'' (Catherine THOMAS-PESQUEUX)

Record de l'épreuve 10 kilomètres masculin : 31'30'' (Charlélie APRIL)

d. **Publication des résultats :**
Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :
- Organisateur : www.grammoirienne.fr
  Prestataire : www.espace-competition.com
  F.F.A : www.athle.fr
  Commission Régionale Running : www.courirpaysloire.fr
  Commission Départementale Running : www.courir49.com

8 – Ravitaillements :

Toutes les épreuves bénéficieront d'un ravitaillement en eau situé dans la zone d'arrivée.
Des postes de rafraichissements (eau) seront positionnés au départ et sur le parcours du 5 km (1 poste à environ 2,5 km) et du 10 km (postes aux kilomètres 2,5 et 7,5 environ). À l'arrivée du 10 kilomètres, le ravitaillement sera complété par des fruits.

9 – Sécurité et soins :

a. Voies utilisées :

Les compétitions se déroulent sur des voies totalement fermées à la circulation.

b. Sécurité des concurrents :

La sécurité est assurée par la présence d'un médecin, de secouristes de la Protection Civile de Maine et Loire (ou autre association agréée), et par la présence de signaleurs bénévoles sur l'ensemble du parcours.

10 – Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 – Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13 – Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. L'information sera donnée par tous moyens et en particulier par une publication sur le site de l'Organisation (www.lagrammoirienne.fr) et sur sa page Facebook. (www.facebook.com/plessis.grammoire/).

14 – Protection de la vie personnelle :

Tout participant peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'Organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires (s'adresser à l'Organisateur sur le bulletin d'inscription). Pour toute opposition à la publication de ses résultats sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme, le demandeur devra informer expressément celle-ci à l'adresse suivante : dpo@athle.fr